



ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES

ÉCOLE BIBLIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
FRANÇAISE DE JÉRUSALEM

## APPEL À CANDIDATURES 2020

Deux allocations de recherche au titre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres sont proposées pour un séjour d'un an à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF).

En principe, l'une des allocations est réservée à un étudiant(e) de master II, un(e) doctorant(e) ou un(e) post-doctorant(e), de nationalité française ou francophone, accomplissant des recherches dans le domaine de l'archéologie orientale, et plus particulièrement palestinienne, l'autre un(e) étudiant(e) de master II, un(e) doctorant(e) ou un(e) post-doctorant(e), de nationalité française ou francophone, consacrant ses travaux à l'étude des textes bibliques et à la philologie orientale.

Les bénéficiaires de ces des séjours sont tenus de loger sur le campus de l'EBAF et de participer à certains enseignements choisis selon leur thème de recherche. Ils devront rédiger durant leur séjour un mémoire qu'ils déposeront auprès du Secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au plus tard au mois de juillet 2020. Ils peuvent prétendre au titre d'Élève titulaire de l'École biblique s'ils déposent également ce mémoire auprès du Secrétariat de l'École biblique, s'il est accepté par le Conseil académique et s'ils ont assisté régulièrement à au moins deux cours par semestre.

Les candidats allocataires sélectionnés par l'Académie bénéficient de l'accès gratuit à l'ensemble des activités de l'EBAF (cours, voyages, accès à la bibliothèque, réseau wifi) ainsi que de la pension complète et du coût du visa. Le voyage aller-retour depuis la France reste en revanche à leur charge de même que leur assurance.

Les dossiers de candidatures devront être déposés, en 12 exemplaires papier, avant la date limite du **vendredi 15 mai 2020** au Secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres – 23 Quai de Conti – 75006 Paris (tél. 01 44 41 43 10) ou adressés par email à [secretariat2@aibl.fr](mailto:secretariat2@aibl.fr).

Ils devront rassembler impérativement les éléments suivants :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une notice de présentation des travaux réalisés et des projets de recherche ;
- deux ou trois appréciations de professeurs.

Michel ZINK  
Secrétaire perpétuel  
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres